

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT #349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #248-04.

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT #349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #248-04 DE FAÇON A RESTREINDRE LES GARAGES DE TOILE D'USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET AGRICOLE

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- 1. Lors d'une séance du Conseil tenue le 3 mars 2020, le Conseil municipal de Saint-Gervais a adopté le 1^{er} projet de règlement #349-20 intitulé : « règlement #349-20 modifiant le règlement de construction #248-04 de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole ».*
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 31 août 2020 à 19 h 00, dans la salle des délibérations du Conseil au 150 rue Principale, à Saint-Gervais, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).*
- 3. Au cours de cette rencontre publique, la mairesse ou son représentant expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.*
- 4. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 150, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.*
- 5. Ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.*

DONNÉ À SAINT-GERVAIS, CE 14 AOÛT 2020

*Josette Dufour, OMA,
Directrice générale & secrétaire-trésorière*
